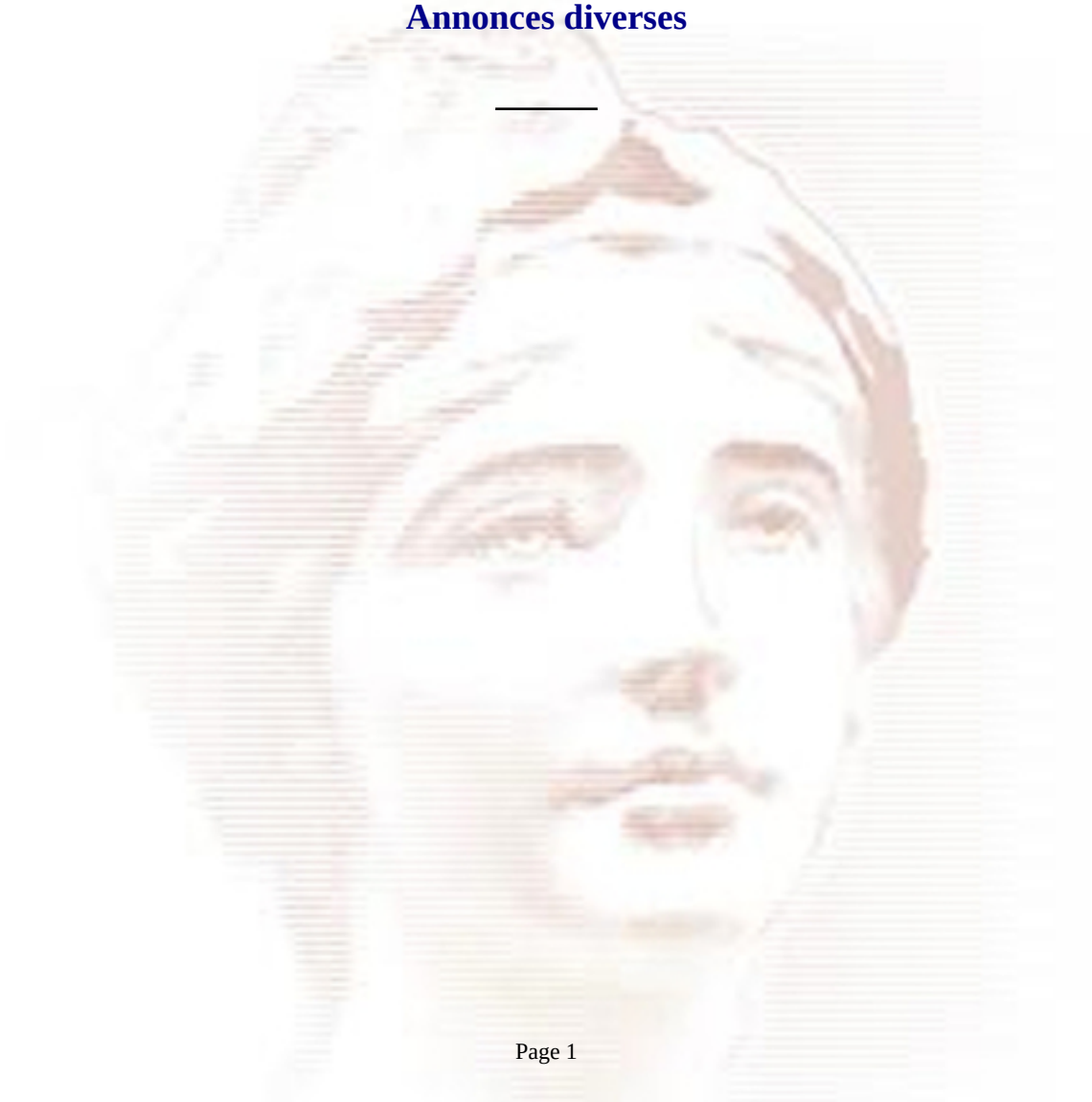
BALO

BULLETIN DES ANNONCES LEGALES OBLIGATOIRES

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.journal-officiel.gouv.fr

Annonces diverses



Avis RO - article 237-8 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers

Dénomination : INSTALLUX S.A
Type d'établissement : Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
Capital social de 4 481 584 euros
Siège social : Chemin du Bois Rond, 69720 SAINT BONNET DE MURE
963 500 905 RCS LYON

Les anciens actionnaires de la société INSTALLUX S.A sont informés qu'à l'issue du retrait obligatoire des actions INSTALLUX S.A intervenu le 10 novembre 2026 (avis AMF n° 26-364 du 08 octobre 2026), CIC, établissement chargé de centraliser les opérations d'indemnisation du retrait obligatoire, a versé aux intermédiaires financiers teneurs de comptes la totalité des indemnités revenant à leurs clients qui n'ont pas présenté leurs actions à l'of fre publique d'achat simplifiée initiée par FINANCIÈRE CCE, sur la base d'un montant de 492 euros par action, net de tous frais.

La présente insertion est faite en application de l'article 237-8 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers.